

Sports

9. Quand ce programme sera-t-il transféré?

Le 1^{er} avril 1992, la responsabilité du programme et de son personnel sera transférée à Condition physique et Sport amateur.

10. Qu'advient-il des employés affectés à ce programme?

Les employés non permutants de BKA qui sont exclusivement affectés au programme de relations internationales en matière de sport recevront de Condition physique et Sport amateur une offre d'emploi correspondant au groupe et au niveau de leur poste d'attache. Ils pourront aussi se prévaloir de l'option du paiement forfaitaire puisqu'ils sont visés par la Politique concernant le réaménagement des effectifs.

11. Dans quelle mesure AECEC continuera-t-il à prendre part au programme de relations internationales pour les sports?

Le Ministère fournira au besoin des orientations de politique étrangère à Condition physique et Sport amateur. Les missions du Canada continueront évidemment à appuyer les activités sportives internationales.

Expositions internationales

12. À quelle date ce programme sera-t-il transféré?

Le 1^{er} avril 1992, le programme et le personnel concerné seront transférés.

13. Je suis un employé non permutant de BKE. Qu'est-ce qui m'attend?

Vous recevrez du ministère des Communications une offre d'emploi correspondant au groupe et au niveau de votre poste d'attache. Vous pourrez aussi vous prévaloir de l'option du paiement forfaitaire puisque vous êtes visé par la Politique concernant le réaménagement des effectifs (voir les questions et réponses sur le réaménagement des effectifs).

14. Je suis un agent FS permutant et je travaille à BKE. Qu'est-ce qui m'attend?

Vous restez un employé d'AECEC. Si l'on juge opportun de le faire, vous pourriez être détaché auprès du MDC pour faciliter la continuité et l'exécution du programme à court terme.